



Mont
Saint
Aignan

ARRÊTÉ N° 2024.1028

Du registre des arrêtés municipaux

ARRÊT ET STATIONNEMENT GÉNANT
(Fête nationale des voisins rue de Tivoli)

ARRETE PROVISOIRE

Nous, maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Vu** le Code de la Route ;

- **Considérant** la demande de Madame Claire MOISY, pour l'organisation de la « fête nationale des voisins » le **Dimanche 26 mai 2024** ;

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1 : La circulation **de véhicules de tous genres est interdite** dans la rue de Tivoli entre les rues du Puits Commun et de la Corderie pour **la période du Dimanche 26 Mai 2024 de 11H30 à 19H00**.

Exception est faite aux véhicules de sécurité, d'urgence et de secours.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la ville de Mont-Saint-Aignan.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le **24 avril 2024**,

Catherine FLAVIGNY

Maire

Conseillère départementale

Certifié exécutoire par publication et affichage en date du _____

Copies

Police Nationale / Municipale

Madame le Maire

Archives